



# CHARTÉ D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

entre la ville de Brest  
et les associations brestoises



## EDITO

Ici, à Brest, les associations et leurs bénévoles sont depuis longtemps, au cœur de la vie de notre cité, dans tous les quartiers, et contribuent grandement à créer du lien et des dynamiques de partage dans de multiples domaines. S'unir en association, reste, en effet, le levier majeur à notre portée, pour renforcer les dynamiques d'engagement, pour œuvrer à l'épanouissement et l'émancipation de toutes et tous, pour renforcer notre société démocratique face aux logiques d'isolement et de rejet.

Premier aboutissement de la démarche collective Brest'Assos, initiée conjointement par la Ville de Brest et le Mouvement associatif de Bretagne, la Charte d'Engagements Réciproques brestoise a été adoptée par le conseil municipal de février 2025 après qu'en ensemble, nous l'ayons largement présentée lors des Assises de la vie associative et de l'éducation populaire de décembre 2024 au Quartz.

Cette Charte vient accompagner et soutenir ce formidable élan et cet engagement associatif si précieux qui représentent une force considérable pour notre territoire.

Nous avons fait le choix de faire de cette charte un nouvel outil de partage et de collaboration au service du renforcement des libertés associatives et de la capacité d'intervention du monde associatif à Brest. Et pour cela nous avons fait le choix d'une charte qui soit le résultat d'une démarche collective pour avancer ensemble et non pour imposer et contraindre. Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à l'écriture de cette charte.

Les différentes étapes de ce travail fédérateur et les nombreux moments d'échanges qui ont marqué ce processus ont permis de partager des perspectives enrichissantes et de confronter les points de vue sur les thématiques désormais inscrites dans cette Charte, structurée autour de sept enjeux majeurs :

- Renforcer les solidarités
- Incarner et promouvoir une société égalitaire
- Promouvoir le bénévolat et favoriser l'engagement associatif
- Renforcer les pratiques éco-responsables
- Favoriser les logiques de mutualisation et de partage des ressources
- Améliorer la visibilité et structurer l'offre d'accompagnement à la vie associative
- Simplifier la gestion administrative des associations pour leur permettre de se centrer sur les actions à destination des adhérents, des usagers et des bénévoles.

Aujourd'hui cette Charte d'engagement réciproque est un nouveau levier pour la vie associative à Brest, un nouvel outil pour continuer de développer toute la richesse associative brestoise, et répondre aux enjeux futurs, dans le dialogue et la confiance. Désormais ensemble, Ville de Brest, Mouvement Associatif de Bretagne et associations, nous allons œuvrer à la faire vivre, en poursuivant le partage sur nos bonnes pratiques dans sa mise en œuvre.

Nous vous invitons à la diffuser largement au sein de vos associations, avec l'ensemble des bénévoles et des salariés associatifs, et, par sa signature, à marquer votre participation au renforcement de la vie associative à Brest.

**François CUILLANDRE**

Maire de Brest

**Thierry ABALÉA**

Président du Mouvement Associatif de Bretagne



## LE CONTEXTE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Depuis la loi de 1901, les associations constituent un pilier de notre société et de notre démocratie. Œuvrant dans le cadre des valeurs de la République (« Une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »), elles sont issues de l'engagement d'habitantes et d'habitants et sont une source de vitalité sur tous les territoires, quel que soit leur champs d'intervention, leur taille, leur projet.

- Le territoire de Brest se caractérise par **un tissu associatif dense et dynamique**.

La force de l'engagement associatif est une caractéristique du territoire brestois. L'Observatoire local de la vie associative montre fin 2022 que le territoire compte près de 3000 associations actives; il se crée en outre 140 associations par an à Brest.

La dynamique est ancienne notamment dans le champ de l'éducation populaire (plus de 100 ans d'histoire). Elle se nourrit également de la diversité des associations qui interviennent dans des champs aussi variés que la solidarité internationale, le sport, la santé, la culture, l'éducation, le handicap, l'environnement, l'accès aux droits, etc. Une diversité qui se trouve aussi dans la taille des associations - de quelques bénévoles à plusieurs centaines - et à leur niveau très divers de structuration, d'équipes uniquement des bénévoles à parfois plusieurs dizaines de salariés.

Enfin, la vitalité associative brestoise est renforcée par la structuration en fédérations qui accompagnent et portent la parole des associations affiliées.

- La Ville de Brest porte **un engagement ancien** de soutien au monde associatif

Depuis de nombreuses années, la ville de Brest est partie prenante de cette richesse et dynamique associative. Ainsi, elle renforce la vie associative en activant tous les leviers de l'action publique : un soutien financier par des conventionnements pluriannuels et des appels à projet ;des mises à disposition de locaux adaptés aux besoins associatifs ; le développement d'une Maison des associations de la ville de Brest offrant une gamme large de soutien ; un soutien technique et logistique pour les manifestations ; du conseil et de l'accompagnement à la vie associative.

Pour ce faire, la ville coopère avec d'autres institutions afin de cumuler leurs forces : Brest métropole mais aussi la CAF, le département, la région et l'État.

- À Brest comme ailleurs, le monde associatif est face à **des défis importants** auxquels seules des réponses communes et concertées peuvent être trouvées.

Comme au niveau national, le monde associatif est traversé par des tensions et des changements qui peuvent bousculer bénévoles, adhérentes, adhérents, salariées et salariés : difficultés de renouvellement des forces vives des associations, notamment dans les instances dirigeantes, rareté financière, adaptation des modes d'intervention, de communication... Les défis sociétaux que sont la précarité sociale, les inégalités ou encore le changement climatique concernent l'ensemble des acteurs de l'intérêt général.

Face à ces défis, associations et institutions doivent pouvoir trouver des espaces de coopération communs. La charte d'engagements réciproques a pour ambition de poser un cadre de coopération pour répondre à ces enjeux qui dépassent les champs d'intervention de chaque association.

# LA DEMARCHE D'ELABORATION

## DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Cette charte des engagements réciproques est le fruit d'un travail de coopération entre la ville et les associations brestoises. Elle a été initiée en 2021 à travers la démarche participative Brest'Assos.



Durant 3 ans, ce sont plus de 80 associations qui ont participé aux divers ateliers permettant l'écriture de cette charte qui se base sur les résultats de l'Observatoire Local de la Vie Associative. Elle a également été présentée pendant l'année 2024 dans les instances de dialogue existantes entre la ville et les associations de certains champs (sport, solidarité, éducation populaire) et a fait l'objet d'une concertation sur le site internet de la ville de Brest à l'automne 2024.

Appuyée par le Mouvement Associatif de Bretagne et le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA), Brest'Assos a permis de renforcer les liens entre la ville et les associations pour aboutir à cette charte qui entend poser les bases et les conditions d'un dialogue pérenne et structuré.

### LES VALEURS PARTAGÉES

### ENTRE LA VILLE DE BREST ET LES ASSOCIATIONS

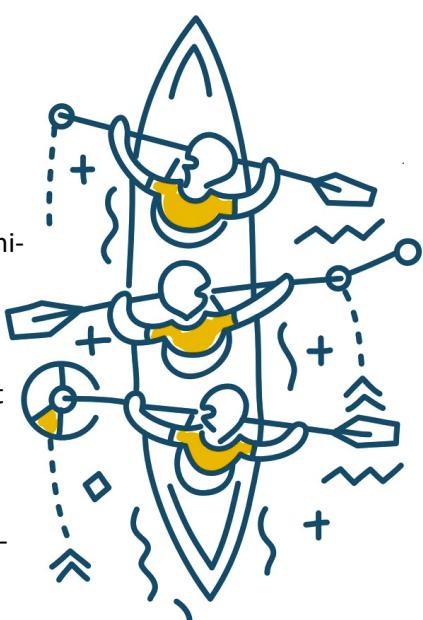
Pour agir conjointement au service de l'intérêt général, il est important pour la Ville et les associations de s'appuyer sur :

Des valeurs partagées :

- La liberté associative et l'autonomie des associations
- La solidarité et la cohésion sociale, la fraternité, le dialogue interculturel
- L'égalité dans toutes ses dimensions : parité, lutte contre les discriminations, inclusion, accessibilité pour tous et toutes
- L'engagement comme source d'émancipation individuelle et collective
- La défense d'un monde écologiquement responsable pour tous et toutes

Des principes de coopération

- **Confiance mutuelle & partenariat** via un dialogue régulier garantissant l'écoute, le respect et la bienveillance
- **Transparence et équité** pour une gouvernance démocratique
- **Reconnaissance mutuelle** des rôles et des responsabilités de chacun



### 1 / RENFORCER LES SOLIDARITÉS

#### LES CONSTATS

- Le territoire brestois présente un certain nombre de vulnérabilités : un taux de pauvreté supérieur au niveau national, dans et hors des quartiers prioritaires ; un taux de familles monoparentales également important ; un taux d'activité et un niveau moyen de salaire plus bas que les moyennes nationales.
- Au-delà de ces indicateurs chiffrés, le travail sur Brest, territoire de solidarité a mis en évidence des indicateurs de vulnérabilité tels que l'isolement, les phénomènes de non recours et des situations de marginalité.
- La ville de Brest a engagé un travail de réflexion et de concertation autour de son projet territorial des solidarités. Ce projet a vocation à mettre en perspective les actions menées par les acteurs des solidarités avec les évolutions observées sur le terrain.
- Le monde associatif joue un rôle important sur cette question des solidarités à trois niveaux :
  - Solidarité au sein des associations, vectrices de lien social entre leurs adhérents
  - Solidarités entre associations, par le tissu partenarial : les associations tissent des liens pour se compléter dans leurs actions.
  - Solidarités vis-à-vis des plus fragiles, par l'action des associations intervenant directement dans le champ social (santé, aide alimentaire, insertion, accès aux droits, etc.), mais aussi par la mobilisation de l'ensemble des associations vers les publics les plus éloignés (du fait de leur situation sociale, de leur isolement, etc...).



#### LES ENGAGEMENTS COMMUNS

- Favoriser la participation des publics les plus éloignés à la vie associative locale, tant comme adhérents que bénévoles.
- Renforcer l'interconnaissance et le lien social et favoriser les démarches de solidarités
- Faciliter la mise en réseau pour permettre des passerelles entre les acteurs du médico-social, du social et les structures de proximité
- S'associer pour lutter contre la fracture numérique

#### LA VILLE DE BREST S'ENGAGE À :

- En lien avec le projet territorial des solidarités porté par la collectivité, donner une visibilité des différentes actions de solidarités menées sur le territoire (dispositifs d'aide, de soutien à la pratique culturelle et sportive).
- Maintenir les dynamiques de réseau existantes permettant de favoriser l'interconnaissance entre les associations locales et favoriser l'émergence de projets communs et innovants (ex : réseau isolement précarité porté par le CCAS, CLSM, la démarche Brest Ville amie des aînés... ).
- Renforcer la prise en compte de l'enjeu de la solidarité dans les formations proposées aux associations.

#### LES ASSOCIATIONS S'ENGAGENT À :

- Initier des réseaux d'entraide entre associations pour permettre l'engagement associatif de toutes et tous (garde d'enfants, transports d'enfants vers les activités de loisirs, covoiturage pour des personnes non véhiculé ...)
- Réfléchir à des formes de gouvernance et/ou de participation facilitant l'implication des publics les plus éloignés dans la vie associative.

## 2 / INCARNER ET PROMOUVOIR

### UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE

#### LES CONSTATS

- Le monde associatif n'est pas exempt des enjeux de société sur la reproduction des stéréotypes genrés, les violences sexuelles et sexistes ou les discriminations : En effet selon l'OLVA, les salarié.e.s associatifs sont majoritairement des femmes (69%), en revanche les hommes sont majoritaires à la présidence (60%)
- Comme dans le reste de la société, l'inclusion des personnes en situation de handicap et des personnes en souffrance psychique est un enjeu pour le monde associatif et un sujet de travail commun avec les institutions : accessibilité des bâtiments mais aussi des activités proposées, compréhension des enjeux et des différents handicaps : moteurs, psychiques, sensoriels...
- De nombreuses initiatives sont prises au sein du monde associatif sur ces enjeux de discrimination, que ce soit par l'action d'associations qui militent pour plus d'égalité ou par des engagements en interne d'associations de tous secteurs d'activités. La ville de Brest s'est également dotée de divers instruments dont un plan égalité femmes-hommes, des politiques volontaristes sur l'inclusion du handicap, sur la lutte contre les discriminations, etc.

#### LES ENGAGEMENTS COMMUNS

- Garantir l'accès de tous et toutes à l'offre associative, dans une logique d'inclusion
- Mener une réflexion sur le suivi des engagements sur les enjeux d'égalité dans le dialogue entre la ville et les associations.
- Sensibiliser et se former à la lutte contre les discriminations.
- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.
- Améliorer l'accessibilité et l'inclusion pour les personnes en situation de handicap et/ou de souffrance psychique.

#### LA VILLE DE BREST S'ENGAGE À :

- Favoriser la mise en réseau entre associations spécialisées sur les enjeux d'égalité et les autres associations.
- Poursuivre le travail de formation des services municipaux sur ces enjeux.
- Faire de l'égalité femme homme un point de discussion systématique dans les relations conventionnelles avec le monde associatif.
- Faire de même pour le handicap.
- Accompagner les associations à la compréhension des mécanismes de discriminations et d'inégalités, notamment liées au genre et les aider à analyser puis adapter leurs pratiques.

#### LES ASSOCIATIONS S'ENGAGENT À :

- Travailler avec la ville sur un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Engager un travail de relecture de son projet associatif avec une réflexion sur l'égalité au sein de la gouvernance, la vie associative et les actions portées.
- Porter avec la ville une valorisation des initiatives, des parcours de bénévoles ou de personnel salarié témoignant d'une société égalitaire à Brest.
- Sensibiliser les bénévoles et les personnels à toutes les formes de discriminations liées au genre (femme-homme, personnes non binaires, trans...), à l'orientation sexuelle, l'origine sociale, culturelle, religieuse, le statut administratif, etc...



## 3 / PROMOUVOIR LE BÉNÉVOLAT

### ET FAVORISER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

#### LES CONSTATS

- Un engagement bénévole important sur le territoire mais composé principalement par des personnes âgées: selon l'Observatoire local de la vie associative, 44% des bénévoles ont plus de 60 ans, 56% pour les président.e.s d'association.
- Une difficulté à trouver des bénévoles : 55% des associations estiment manquer de bénévoles.
- Une difficulté particulière à renouveler les instances dirigeantes, notamment du fait des craintes liées à la prise de responsabilités.

#### LA VILLE DE BREST

##### S'ENGAGE À :

- Valoriser et communiquer sur l'engagement bénévole sur le territoire.
- Faciliter l'accès à l'information sur les associations existantes et les possibilités d'engagement bénévole, avec une attention particulière quant à l'accès des jeunes
- Poursuivre la promotion du bénévolat à Brest
- Valoriser l'engagement bénévole dans la politique de ressources humaines de la ville (par exemple : prise en compte des engagements bénévoles lors des recrutements).



#### LES ENGAGEMENTS COMMUNS

- Favoriser la visibilité du monde associatif brestois.
- Promouvoir l'éducation à l'engagement tout au long de la vie.
- Garantir l'accès de toutes et tous au bénévolat associatif, notamment aux personnes vulnérables.
- Favoriser le bénévolat des jeunes et accompagner les initiatives d'engagement collectif.
- Développer la montée en compétences des bénévoles pour accompagner à la prise de responsabilités dans les associations.
- Faciliter la reconnaissance de l'engagement bénévole sur le territoire.

#### LES ASSOCIATIONS

##### S'ENGAGENT À :

- Valoriser auprès du grand public et auprès des bénévoles le sens de l'engagement comme vecteur du pouvoir d'agir citoyen.
- Appuyer et diversifier les formes d'engagements en veillant à l'accueil et aux missions confiées aux nouveaux bénévoles.
- Porter une réflexion sur les nouvelles formes de gouvernance et travailler en particulier la transmission dans les associations.
- Se saisir des formations comme facteurs d'inclusion et encourager le développement des compétences des bénévoles, notamment pour accompagner la prise de responsabilité.
- Favoriser l'engagement des jeunes et reconnaître les acquis et compétences développés par leur bénévolat.
- Valoriser financièrement dans les budgets, à sa juste valeur, les temps des bénévoles.

## 4 / RENFORCER LES PRATIQUES

### ÉCO-RESPONSABLES

#### LES CONSTATS

- L'engagement citoyen, s'il ne substitue pas à l'engagement nécessaire de la puissance publique et du monde économique, joue un rôle important dans les actions de lutte contre l'urgence climatique.
- Le tissu associatif est riche et dynamique sur le sujet de la transition écologique et les initiatives structurelles portées par la ville et les associations sont déjà nombreuses.

#### LA VILLE DE BREST S'ENGAGE À :

- Accompagner et soutenir le monde associatif dans le développement de démarches et d'événements éco-responsables.
- Mener une réflexion commune sur la systématisation d'engagements environnementaux dans les conventionnements entre la ville et le monde associatif.
- Poursuivre l'effort de rénovation énergétique du patrimoine municipal associatif.

#### LES ENGAGEMENTS COMMUNS

- Structurer le dialogue entre la ville et le tissu associatif sur la transition écologique.
- Porter des actions concrètes de lutte contre le changement climatique et mettre en œuvre une démarche d'éco-responsabilité des projets et des événements
- Réduire les impacts environnementaux pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.
- Favoriser les coopérations pour développer les pratiques de réemploi et de mutualisation.
- Mobiliser les citoyens et citoyennes sur cet enjeu.

#### LES ASSOCIATIONS S'ENGAGENT À :

- Intégrer des engagements écologiques dans les projets associatifs, notamment via des pratiques de réemploi et d'économie circulaire, de transports alternatifs, d'alimentation...
- Informer, former les bénévoles et les personnels salariés et participer aux temps forts du territoire sur la transition écologique.
- Accompagner et développer les initiatives citoyennes sur ce sujet.

## 5 / FAVORISER LES LOGIQUES DE MUTUALISATION

### ET DE PARTAGE DES RESSOURCES

#### LES CONSTATS

- La mise en commun de ressources est dans l'essence même du monde associatif : les 2/3 des associations ont indiqué adhérer à un réseau d'associations dans le cadre de l'Observatoire local de la vie associative (OLVA).
- La complexité de la gestion associative, de l'organisation d'événements plaide pour une mise en commun d'outils, de moyens, de charges administratives, etc.
- Concernant l'hébergement associatif, la mutualisation correspond à une nécessité pragmatique : selon l'OLVA, 80% des associations indiquent avoir besoin d'un hébergement ; plus de 3 000 associations sont actives sur le territoire brestois ; le patrimoine, important, de la ville mis à disposition des associations représente entre 150 et 200 locaux ; des créneaux sont organisés dans les équipements sportifs, les écoles, les équipements culturels, les équipements de quartier, etc.



## LES ENGAGEMENTS COMMUNS

- Faciliter l'interconnaissance entre associations afin d'initier des projets communs et mutualisés.
- Recenser les locaux et le matériel pouvant être partagé et rendre visible cet état des lieux.
- Renforcer la visibilité de l'offre existante.

## LA VILLE DE BREST S'ENGAGE À :

- Mieux communiquer sur le matériel mis à disposition, les procédures d'attribution des locaux associatifs et les démarches pour l'occupation de l'espace public.
- Favoriser les complémentarités entre la ville et les associations afin de rendre plus attractifs les postes salariés, dans les champs de l'animation péri extrascolaire notamment.
- Faciliter les démarches de mutualisation portées par les associations, afin d'avoir un usage raisonnable des locaux, correspondant aux besoins des associations (ponctuel ou permanent).
- Faciliter la mise en place de pôles associatifs regroupant des associations de différents secteurs et l'occupation éphémère de locaux partagés.
- Poursuivre la dynamique de discussion intersectorielle (culture, sport, santé, etc.) entamée dans le cadre de Brest'Assos.

## LES ASSOCIATIONS S'ENGAGENT À :

- Développer les logiques de mutualisation de ressources humaines, par exemple par le biais de groupements d'employeurs et aussi des charges administratives (comptabilité, paie...).
- Développer des outils de mise en commun de ressources (matérielles, numériques, de gestion etc..).
- Valoriser les exemples existants de mutualisation de locaux et de ressources au sein du monde associatif.
- Pour les associations disposant déjà de locaux, participer au recensement des locaux disponibles et favoriser les mutualisations.
- Développer les échanges de pratiques entre associations nouvelles et associations plus expérimentées.
- Développer également la mutualisation de bénévoles sur des projets ponctuels, des événements.

## 6 / AMELIORER LA VISIBILITÉ ET STRUCTURER

### L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE ASSOCIATIVE

## LES CONSTATS

- Des ressources d'accompagnement existantes ou sectorisées sur le territoire, renforcées depuis la création de la Maison des associations de la ville de Brest et la labellisation Guid'asso par l'État.
- Une méconnaissance par une partie du monde associatif des dispositifs d'accompagnement existant sur le territoire.
- Un besoin de coordination entre acteurs de l'accompagnement associatif.
- Des besoins d'accompagnement très divers en fonction de la taille de l'association, de son nombre de salariés, de l'existence d'acteurs fédératifs ou non sur son domaine d'intervention, etc.
- L'OLVA a fait remonter un besoin d'accompagnement important dans le champ de la communication.

## LES ENGAGEMENTS COMMUNS

- Renforcer la visibilité et la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement associatif.
- Simplifier les démarches des associations pour accéder à cet accompagnement.
- En fonction des besoins, faire émerger et développer de nouveaux outils d'accompagnement.
- Créer une culture commune sur la vie associative.



## LA VILLE DE BREST

### S'ENGAGE À :

- Coopérer avec les autres acteurs de l'accompagnement associatif à rendre les propositions existantes plus visibles.
- Travailler avec les autres acteurs de l'accompagnement associatif sur de nouveaux outils d'accompagnement, notamment dans le champ de la communication.

## LES ASSOCIATIONS

### S'ENGAGENT À :

- Promouvoir la culture de la coopération et le partage de bonnes pratiques entre acteurs associatifs.
- Faire émerger et soutenir les collectifs d'associations ou tout autre démarche de coopération entre pairs.
- Participer aux réflexions et nourrir les échanges sur l'accompagnement associatif.

## 7 / SIMPLIFIER LA GESTION ADMINISTRATIVE DES ASSOCIATIONS

POUR LEUR PERMETTRE DE SE CENTRER SUR LES ACTIONS

À DESTINATION DES ADHERENTS, DES USAGERS ET DES BÉNÉVOLES

## LES CONSTATS

- Une logique d'appel à projet qui augmente la charge administrative des associations et les met en concurrence.
- La numérisation des demandes de soutiens complexifie les démarches pour certaines associations.
- Une méconnaissance des démarches et interlocuteurs pour solliciter des aides, avec, dans certains cas, des renvois entre interlocuteurs.
- Un besoin de simplification partagé par une majorité d'associations.

## LES ASSOCIATIONS

### S'ENGAGENT À :

- Rendre compte des soutiens octroyés par la ville, dans un souci de transparence.
- Développer le soutien entre associations pour lutter contre la fracture numérique et faciliter l'utilisation des outils numériques.
- Encourager et privilégier l'utilisation des logiciels libres ou plus sobres.

## LES ENGAGEMENTS COMMUNS

- Développer des alternatives au tout numérique et maintenir le contact humain.
- Rendre plus lisible les démarches administratives liées à la vie d'une association
- Se former aux postures de coopération pour éviter la concurrence et faciliter le partage

## LA VILLE DE BREST

### S'ENGAGE À :

- Renforcer la transparence, la rapidité et l'accès à l'information pour les demandes de subventions, de locaux...
- Simplifier et alléger les démarches à partir du parcours d'une association.
- Éviter la mise en concurrence en étant attentif au nombre d'appels à projet, même s'ils restent pertinents dans certains cas, et poursuivre la logique en place de conventions pluriannuelles.
- Accompagner les associations dans leurs démarches numériques mais aussi maintenir des alternatives au numérique.
- Associer les autres institutions publiques dans une réflexion sur la simplification administrative.

FAIRE VIVRE

CETTE CHARTE

## UNE CHARTE, BASE D'UN DIALOGUE COMMUN

La Charte d'engagements réciproques n'est pas un document qui vise à fixer des obligations contraignantes aux signataires. Elle a été élaborée dans un cadre partenarial et dans la recherche d'un consensus. Elle sera un support d'échange et d'engagement volontaire de signataires : en signant cette charte, Ville et associations s'engagent à la respecter et à la faire vivre. Son application repose sur son appropriation et l'envie d'opérationnaliser les engagements dans ses pratiques, d'expérimenter de nouvelles méthodes, de partager...

Une démarche de suivi des engagements, co-construite par la ville et les associations sera déployée et se traduira notamment par :

- Un rendez-vous annuel entre la ville et les associations : espace de dialogue constructif, temps d'interpellation et de valorisation des éléments de la charte
- L'actualisation de l'Observatoire local de la vie associative qui permettra de mesurer les évolutions du monde associatif brestois



## UN DOCUMENT VIVANT

La charte s'inscrit dans une démarche de dialogue de long terme entre les associations et la ville, dans le cadre de Brest'Assos et des discussions en fonction des champs d'action des associations. Elle a donc vocation à évoluer au fil de ces échanges et selon les enjeux du territoire.

La révision de la charte, comme son élaboration, est partenariale, dans le cadre de la démarche Brest'assos.

### Signatures

Ville de Brest

Association

**Maison des associations**  
6, rue de Pen Ar Créach  
29200 Brest  
02 98 00 80 80  
[maisondesassociations@mairie-brest.fr](mailto:maisondesassociations@mairie-brest.fr)

Avril 2025

